

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOULANS VERCHAMP
DU VENDREDI 04 AVRIL 2025 à 19h0

Après convocation faite en temps utile, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BLONDEL-GABORIEAU Guillaume, Maire.

Présents : BLONDEL-GABORIEAU Guillaume, CHATELAIN Pascal, LONGERON Florence, MENOUD Estelle, VITEK Stéphanie, CHEVALLOT Francis, VITEK Jérémy, GROSCLAUDE Jean-Yves,

Absents excusés : BOFFY Delphine,

Procurations : CHOUFFE Maxime à Jean-Yves GROSCLAUDE

Secrétaire de séance : Jean-Yves GROSCLAUDE

La séance est ouverte à 19h00

ORDRE DU JOUR

- Approbation des CFU 2024 des budgets Commune, Eau-Assainissement, SPIC Chaufferie, Lotissement
- Vote des affectations de résultats des budgets Commune, Eau-Assainissement, SPIC Chaufferie, Lotissement
- Vote des budgets 2025 Commune, Eau-Assainissement, SPIC Chaufferie, Lotissement
- Vote du taux des taxes 2025
- Questions et informations diverses

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 26/03/2024.

➤ Adoption du Compte Financier Unique (CFU) « COMMUNE 2024 »

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	383 402,00	304 739,03	688 141,03
	Recettes réalisées (1)	B	274 400,05	310 656,79	585 056,84
	Restes à réaliser	C	45 000,00	0,00	45 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	236 900,00	344 945,30	581 845,30
	Dépenses réalisées (1)	E	57 745,96	225 797,74	283 543,70
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats			Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	84 859,05
Résultats antérieurs reportés			Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-146 502,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)			Excédent /déficit	G + H	70 152,09
Différence entre les restes à réaliser			Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	45 000,00
Résultat cumulé			Excédent /déficit	G + H + I	115 152,09

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique « COMMUNE » pour l'exercice 2024.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voix pour : 8 Voix contre : 0 Abstentions : 1
(DCM 10_2025)

➤ Affectation du résultat « COMMUNE »

AIDE POUR L'AFFECTATION DES RÉSULTATS					
Reprendre la page (23 ou 24) du compte de gestion et remplir les cases en vert. Attention					
	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT :	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT.	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE
INVESTISSEMENT	-146 502.00		216 654.09		70 152.09
FONCTIONNEMENT	215 262.06	83 057.00	84 859.05		217 064.11
					287 216.20

Restes à réaliser en recettes	45 000.00
Restes à réaliser en dépenses.	

DÉTERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT	0.00
--	------

Au budget merci d'inscrire au centime près.				
	DÉPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	001	0	001	70 152.09
			1068	0.00
	Restes à réaliser en dépenses.	0.00	Restes à réaliser en recette	45 000.00
FONCTIONNEMENT				
	002	0	002	217 064.11

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat « COMMUNE » tel que proposé pour l'exercice 2024.

Voix pour : 9 Voix contre : 0 Abstentions : 0
(DCM 11_2025)

➤ Vote du budget primitif « COMMUNE 2025 »

Le Maire présente à son Conseil Municipal le budget primitif communal 2025 :

En dépenses de fonctionnement : 446 202,12 €
 En recettes de fonctionnement : 562 075,50 €

En dépenses d'investissement : 474 026,81 €
 En recettes d'investissement : 474 026,81 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le budget primitif « COMMUNE » pour l'exercice 2025.
- **APPROUVE** la délégation de fongibilité des crédits pour le budget 2025 à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections

Voix pour : 9 Voix contre : 0 Abstentions : 0
(DCM 12_2025)

➤ **Vote des taxes directes locales pour 2025**

Le Maire présente à son Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** de conserver ses taux :

Taxe foncière bâti : 36,76 %
 Taxe foncière non bâti : 27,53 %
 Taxe habitation : 6,25 %

- **DECIDE** de fixer les autres taxes ainsi :

Taxe affouage : 50 € la portion
 Taxe éclaircie : 30 € la portion
 Taxe occupation du domaine public : 10 € par mois

Voix pour : 9 Voix contre : 0 Abstentions : 0
(DCM 13_2025)

➤ **Adoption du Compte Financier Unique (CFU) « EAU/ASSAINISSEMENT 2024 »**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	678 181,53	163 083,00	841 264,53
	Recettes réalisées (1)	B	365 128,47	128 275,25	493 403,72
	Restes à réaliser	C	213 735,52	0,00	213 735,52
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	456 511,28	262 535,00	719 046,28
	Dépenses réalisées (1)	E	449 091,65	115 725,04	564 816,69
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-83 963,18	12 550,21	-71 412,97
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-223 670,25	167 109,07	-56 561,18
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-307 633,43	179 659,28	-127 974,15
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	213 735,52	0,00	213 735,52
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-93 897,91	179 659,28	85 761,37

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique « EAU/ASSAINISSEMENT » pour l'exercice 2024.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voix pour : 8
(DCM 14_2025)

Voix contre : 0

Abstentions : 1

➤ **Affectation du résultat « EAU/ASSAINISSEMENT »**

AIDE POUR L'AFFECTATION DES RÉSULTATS

Reprendre la page (23 ou 24) du compte de gestion et remplir les cases en vert. Attention

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT :	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT.	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE
INVESTISSEMENT	-223 670.25		-83 963.18		-307 633.43
FONCTIONNEMENT	333 241.16	166 132.09	12 550.21		179 659.28
					-127 974.15

Restes à réaliser en recettes	213 735.52
Restes à réaliser en dépenses.	

DÉTERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT	93 897.91
--	-----------

Au budget merci d'inscrire au centime près.				
	DÉPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	001	307633.43	001	0.00
			1068	93 897.91
	Restes à réaliser en dépenses.	0.00	Restes à réaliser en recette	213 735.52
FONCTIONNEMENT				
	002	0	002	85 761.37

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat « EAU/ASSAINISSEMENT » tel que proposé pour l'exercice 2024.

Voix pour : 9 Voix contre : 0 Abstentions : 0
(DCM 15_2025)

➤ **Vote du budget primitif « EAU/ASSAINISSEMENT 2025 »**

Le Maire présente à son Conseil Municipal le budget primitif « Eau 2025 » :

En dépenses de fonctionnement : 227 711,03 €
En recettes de fonctionnement : 227 711,03 €

En dépenses d'investissement : 539 883,09 €
En recettes d'investissement : 540 714,46 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le budget primitif « EAU/ASSAINISSEMENT »
- **APPROUVE** la délégation de fongibilité des crédits pour le budget 2025 à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections

Voix pour : 9 Voix contre : 0 Abstentions : 0
(DCM 16_2025)

➤ **Adoption du Compte Financier Unique (CFU) « SPIC »**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
 Considérant les éléments susvisés ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	5 056,27	51 722,21	56 778,48
	Recettes réalisées (1)	B	5 056,03	47 521,14	52 577,17
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	87 386,23	42 460,00	129 846,23
	Dépenses réalisées (1)	E	13 896,93	31 178,29	45 075,22
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-8 840,90	16 342,85	7 501,95
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	82 329,96	12 991,24	95 321,20
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	73 489,06	29 334,09	102 823,15
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	73 489,06	29 334,09	102 823,15

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique « SPIC » pour l'exercice 2024.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voix pour : 8 Voix contre : Abstentions : 1
(DCM 17_2025)

➤ **Affectation du résultat « SPIC Chaufferie »**

AIDE POUR L’AFFECTATION DES RÉSULTATS

Reprendre la page (23 ou 24) du compte de gestion et remplir les cases en vert. Attention à bien

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L’EXERCICE PRÉCÉDENT :	PART AFFECTÉE À L’INVESTISSEMENT.	RÉSULTAT DE L’EXERCICE	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D’ORDRE NON	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L’EXERCICE
INVESTISSEMENT	82 329.96		-8 840.90		73 489.06
FONCTIONNEMENT	12 991.24		16 342.85		29 334.09
					102 823.15

Restes à réaliser en recettes	
Restes à réaliser en dépenses.	

DÉTERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT	0.00
--	------

Au budget merci d’inscrire au centime près.				
	DÉPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	001	0	001	73 489.06
			1068	0.00
	Restes à réaliser en dépenses.	0.00	Restes à réaliser en recette	0.00
FONCTIONNEMENT				
	002	0	002	29 334.09

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité des présents :

- **APPROUVE** l’affectation du résultat « SPIC Chaufferie » comme présenté.

Voix pour : 9 Voix contre : 0 Abstentions : 0
(DCM 18_2025)

➤ **Vote du budget primitif « SPIC CHAUFFERIE 2025 »**

Le Maire présente à son Conseil Municipal le budget primitif « SPIC CHAUFFERIE 2025 »

En dépenses de fonctionnement : 79 055,23 €
En recettes de fonctionnement : 79 055,23 €

En dépenses d'investissement : 114 904,29 €
En recettes d'investissement : 114 904,29 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le budget primitif « SPIC CHAUFFERIE 2025 »
- **APPROUVE** la délégation de fongibilité des crédits pour le budget 2025 à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections

Voix pour : 09
(DCM 19_2024)

Voix contre : 00

Abstentions : 00

➤ **Adoption du Compte Financier Unique (CFU) « lotissement »**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	17 626,81	17 626,81	35 253,62
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	17 626,81	0,00	17 626,81
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	-17 626,81	-17 626,81
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	-17 626,81	-17 626,81
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	-17 626,81	-17 626,81

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :
A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget « lotissement »
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voix pour : 8
(DCM 20_2025)

Voix contre :

Abstentions : 1

➤ **Vote du budget primitif « LOTISSEMENT 2025 »**

Le Maire présente à son Conseil Municipal le budget primitif « LOTISSEMENT 2025 » proposer par le CDL :

En dépenses de fonctionnement : 47 426,81 €
En recettes de fonctionnement : 47 426,81 €

En dépenses d'investissement : 47 426,81 €
En recettes d'investissement : 47 426,81 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le budget primitif « LOTISSEMENT 2025 »

Voix pour : 9 Voix contre : 0 Abstentions : 0
(DCM 21_2025)

➤ **Question et information diverses**

APPROBATION DU PROCES VERBAL LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SUIVANT Le : 21/03/2025		
<u>BONDEL-GABORIEAU</u> Guillaume	<u>CHATELAIN</u> Pascal	<u>GROSCLAUDE</u> Jean-Yves
<u>ONGERON</u> Florence	<u>MENOUD</u> Estelle	<u>BOFFY</u> Delphine ABSENTE
<u>VITEK</u> Stéphanie	<u>VITEK</u> Jérémy	<u>CHEVALLLOT</u> Francis ABSENT
<u>CHOUFFE</u> Maxime		